

Autour de la table de Shabbat, n° 310 Vaygach



Dis-moi Mickaël, peux-tu me faire un thé au citron ?

Notre Paracha traite du dévoilement de Joseph à ses frères. On le sait, Joseph a été vendu en tant qu'esclave et il descendra en Egypte. Par miracle il deviendra Vice-Roi de tout le royaume. Cependant toute récompense n'existe pas sans au préalable un effort (en particulier pour avoir droit aux prodiges). Joseph a 17 ans, lorsqu'il est vendu à une caravane de gens du désert, puis il atterrit en Egypte chez Poutiphar, fonctionnaire à la cour de Pharaon. Or Joseph est particulièrement beau et brillant, il attire la convoitise de la maîtresse de maison. Durant une année entière elle fait tout pour séduire ce jeune hébreu sans famille ni attaches. Le Midrash enseigne que Madame de Poutiphar changeait tous les jours de toilette (Cardin, YSL et j'en passe...). Malgré tout, Joseph ne trébuche pas, ce qui tient du prodige ! (Certainement qu'il n'avait pas de iPhone dans sa poche, avec ses applications formidables, pour lui indiquer la voie à suivre, n'est-ce pas mes chers lecteurs?). Un jour, alors que Poutiphar était parti au Temple des idolâtres (c'était la Saint-Sylvestre), la « Madame » tendra un traquenard à son esclave préféré. La maison est vide de toute présence, à l'exception de Joseph (les autres serviteurs ont droit aussi à leur "pont" de fin d'année). Joseph est à deux doigts de craquer. Il se reprend et s'enfuit devant la dangereuse séductrice. Madame *de Poutiphar* voyant qu'elle n'a pas réussi à le séduire, crie au scandale : "ce jeune serviteur a abusé de moi ! (ce qui était entièrement faux)". Cependant au pays du Sphinx la voix d'un jeune esclave ne valait pas grand-chose (*de plus il était hébreu..*). Finalement il sera condamné à dix ans avec en prime deux années supplémentaires dans un trou quelque part à côté des pyramides. Au bout de ce temps, il sera appelé par Pharaon pour interpréter ses rêves. Suite à cela il sera promu Vice-Roi d'Égypte. Pendant sept années de grande prospérité il réquisitionne pour les besoins du pays une partie des récoltes afin de préparer les années de vaches maigres (famine). Lors de la deuxième année de disette, descendront en Égypte les enfants de Jacob pour acheter des vivres. C'est à ce moment que Joseph se dévoile à ses frères et dit : "Je suis Joseph, est-ce que mon père est encore vivant ?"

On voit de ce récit poignant, que Joseph avait des forces prodigieuses pour rester dans toute la droiture de la Thora

et de ne pas être souillé par les immondices égyptiens. Car on le sait, l'Égypte était l'endroit le plus dépravé de l'époque. Qu'est ce qui a gardé Joseph afin de ne pas trébucher dans la faute *le jour de la Saint Sylvestre* ?

Les Sages de mémoire bénie enseignent qu'au moment le plus crucial, lui apparut l'image de son Saint père Jacob et ainsi il résista à toutes les tentations. C'est certainement un message pour les générations à venir, afin que les parents consacrent beaucoup d'efforts dans l'éducation de leurs chères petites têtes blondes et brunes qui sont des dépôts sacrés de D.ieu. L'éducation est une valeur primordiale afin que la génération à venir se conduise avec droiture dans le chemin de la Thora. Sans la chaleur du foyer familial (**l'amour parental**), l'harmonie du couple (des parents), et l'exemple du père et de la mère; les enfants seront indubitablement voués à l'influence du monde extérieur, les copains, le voisinage, le iPhone etc...

Il existe d'ailleurs une loi naturelle très simple *Monsieur Tournesol...* si un récipient n'est pas rempli d'un liquide (ou solide), il sera invariablement rempli d'air (un autre composant chimique) .

De la même manière, si les parents les mieux intentionnés du monde **n'éduquent pas leurs enfants** (par manque de temps ou simplement qu'ils n'ont pas eu d'exemple dans leurs maisons) **la rue risque de s'en charger (que D.ieu nous en préserve)**... Donc si l'image de Jacob lui est apparu, c'est la preuve (par un plus deux) que notre Patriarche avait mis les bouchées doubles dans l'éducation de son fils. Cependant, je m'attarderai sur un passage de la rencontre avec Jacob. Il est marqué que Joseph enverra à son père dix ânes remplis des meilleures victuailles d'Égypte, et dix autres mules pleines de récolte. Le Midrash nous enseigne sur ce passage qu'un fils offrira des cadeaux à ses père/mère afin d'accomplir la Mitsva d'honorer (Kavod) ses parents. Avant d'aborder le vif du sujet (sur les honneurs parentaux), je dois faire une courte introduction. Le Talmud enseigne qu'il s'agit d'une Mitsva fondamentale dans la vie d'un homme puisqu'elle est gravée dans les 10 commandements reçus au Mont Sinaï. La raison de cette importance (de la Mitsva) est que les parents sont associés avec D.ieu dans la création du bébé. La Guémara dans Nidda enseigne que le père donne l'ossature, la mère donne la chaire tandis que Hachem insuffle le souffle de la Vie, la Néchama, l'âme. A ce titre, on devra conférer à nos géniteurs des honneurs très élevés

pour ne pas dire plus...Cependant le Talmud Kidouchine opère de fines distinctions. Il est juste qu'un fils ou une fille doive veiller à nourrir et habiller ses parents au titre des honneurs/Kavod. Cependant le Talmud pose une intéressante question : devra-t-on les nourrir avec nos propres deniers ou uniquement avec l'argent des parents ?

(Ndlr la question se pose dans le cas où les parents ont la capacité financière de payer leurs propres courses.

Dans le cas contraire, si les parents sont dans le besoin, il est obligatoire de les aider de la meilleure manière).

La Guémara rapporte des preuves de part et d'autre. Au final les décisionnaires fixeront la loi d'après l'avis le plus flexible : les enfants ne sont pas redevables de payer de leur poche, la nourriture de leurs parents si ceux-ci ont les moyens. Donc lorsque la Guémara enseigne qu'il faut les nourrir, l'intention est qu'on les aidera à préparer leurs repas, ou à faire leurs courses, c'est à dire les aider au quotidien dans leurs vieux jours...

Deuxième point, la Guémara pose le cas intéressant ou le fils ou la fille se trouve devant un dilemme : le père demande un service tandis que dans le même temps la mère réclame une aide. Lequel des deux parents les enfants devront choisir de servir en premier ? La Guémara tranche que le père passe en premier, car, puisque la mère doit honorer son mari, par vase communicant l'enfant devra choisir de servir son père. Continue la Guémara, dans le cas où les parents sont divorcés (on voit que le divorce n'est pas une invention des temps modernes mais ce phénomène existe depuis la nuit des temps...), il n'existera plus d'ordre de préférence. Le fils ou la fille fera comme bon lui semble, les honneurs dus au père ou à la mère sont au même niveau. Fin du premier round.

Le Rav Guinourovsky Zatsal se penche sur une question plus fine : un père demande à son fils d'aller lui acheter et de lui offrir une revue (cacher ...pour sûr...) tandis que dans le même temps la mère qui fait du repassage demande à son fils de lui préparer un thé au citron ! Que devra faire le fils ? Descendre en toute vitesse acheter la revue, en premier, ou faire le thé chaud au citron pour sa mère ? D'après les principes énoncés on aurait dit : puisque la mère doit du Kavod à son mari, le fils devra préférer servir son père en premier. Cependant dans notre cas de figure notre père demande que sa progéniture achète sa revue préférée avec **l'argent (du fils)**... D'après la Loi étudiée, le fils n'est pas astreint à rendre ce service. Le livre Maré Tsaovot (rapporté dans le Chout Rabi A. Eguer Madoura Quama 68) écrit que puisque le fils n'a pas de Mitsva de servir son père (en dépensant son propre argent), il restera uniquement la Mitsva de servir sa mère qui est mariée à son père. Il devra donc faire très rapidement le thé, sans oublier le citron, pour sa mère. Cependant le Prince de la Thora Rabbi Akiva Eigger, il y a deux siècles, tranche différemment. S'il est vrai que le fils n'est pas obligé de dépenser ses sous, pour accomplir la Mitsva, **cependant s'il le fait il aura accompli la Mitsva vis-à-vis de son père**. Ce n'est pas une obligation formelle, mais s'il choisit quand même de le faire il accomplira le commandement. Conclusion, les deux Mitsvots sont équivalentes et il pourra choisir de faire la

Mitsva du père avant celle de sa mère **il n'y aura pas d'ordre de préférence.**

Pour finir, concernant le cas précédent (revue contre thé...) le Rav Guinoureviski rapporte les écrits du Hazon Ich (décédé en 1953). S'il est vrai que d'une manière générale lorsqu'il se présente une Mitsva pour laquelle on est redevable tandis qu'il existe une autre Mitsva qui n'est pas obligatoire, on devra faire précéder la Mitsva obligatoire celle de la mère par rapport au père. Cependant indique le Hazon Ich, Rabbi Akiva Eigger a raison, mais pas d'après son développement. Lorsque la mère demande au fils de lui préparer un thé au moment même où le père demande un autre service, c'est **comme si elle disait à son fils de ne pas écouter son père**. Or, ce n'est pas dans ses prérogatives... Donc le fils pourra écouter les paroles de son père au détriment de celles de sa mère même si par ailleurs il n'est pas redevable de la Mitsva puisqu'il s'agit d'un cas où il y a dépense.

Conclusion : Les paroles du Hazon Ich s'appliquent lorsqu'il s'agit de parents mariés. Mais lorsqu'ils sont divorcés on fera précéder la demande de la mère car elle n'est pas astreinte d'honorer son ex-mari, de plus il s'agit d'une perte financière.

Fin de notre exposé, on aura compris la subtilité de la Guémara et de son étude (d'ailleurs il existera des dizaines d'applications de ces principes exposés, Mitsva obligatoire/Mitsva facultative, dans de nombreux autres domaines) et Bravo pour ceux qui m'ont suivi jusqu'au bout...

LE SIPPOUR ou comment changer sa paire de lunettes sur les choses de la vie !



Cette semaine, je vous ai parlé, entre autre, des difficultés de Joseph en Egypte et de l'importance de l'éducation. L'histoire véridique que je vous propose, montrera qu'un homme, au plus fort de la difficulté, pourra toujours envisager la vie sous un autre angle. Il faudra beaucoup de

confiance en D.ieu (de voir le bien malgré tout) et aussi de l'optimisme (la vague passera..).

Le Machpiah Rav Bidermann Chlita, a rapporté ces derniers temps une histoire véridique qui a eu lieu cette année en Eret Israël. « C'était dans une des grandes villes du centre du pays à la sortie de Roch Hachana 5777 (il y a 5 ans).

Les rues étaient bondées de monde dans l'attente des autobus pour que chacun puisse rentrer chez soit.

Le temps passe et le dernier autobus pour Jérusalem n'arrivait toujours pas.

La foule perdait patience, car il y avait aussi de nombreux enfants qui attendaient.

Les gens appelaient la compagnie de bus pour savoir ce qui se passait, mais personne ne répondait ou la réponse du standardiste se faisait très vague.

En face d'eux stationnait un bus vide qui affichait le n°350 pour Ashdod.Voyant le temps s'allonger, et l'impatience de la foule grandir, une personne a pris son courage à deux mains et est allée voir le conducteur du bus en lui demandant une faveur : s'il pouvait faire une grande bonté pour toute cette foule : changer de direction et partir pour... Jérusalem !Le conducteur ne refusa pas et dit qu'il était prêt à partir pour la Capitale.La foule qui attendait sur le trottoir n'en revenait pas que l'autobus change de destination et prenne tout le monde à bord !

Ils sont tous vite montés dans le bus, et chacun a béni chaleureusement le conducteur pour son audace et sa générosité. Et tout le long du trajet les conversations échangées portaient sur la chance d'avoir un tel conducteur et chacun lui lançait un « Hazaq Vébarouh, Yachér Koah », etc.

À l'arrivée à Jérusalem, et après avoir déposé la plus grande partie des passagers, un des derniers voyageurs s'approche du méritant conducteur et lui demande : « Changer de direction pour un autobus, ce n'est pas banal, et si tes supérieurs l'apprennent, tu risques d'en prendre pour ton grade ! » Le conducteur lui répondit d'une manière complètement inattendue : « En fait, c'est bien moi votre bus 400 pour Jérusalem ! Seulement comme j'ai pris un peu de retard sur les horaires, je n'ai pas voulu recevoir les invectives de la foule pour l'heure tardive. Alors je me suis garé devant la station et j'ai mis le numéro du bus pour Ashdod.

C'est comme ça que j'ai accepté la demande d'un des voyageurs pour aller sur Jérusalem.Et grâce à cela, j'ai reçu toutes les bénédictions de la foule... » Le message pour nous, c'est de savoir que même avec les Fachlots/les bévues de la vie, quelquefois, tout dépend de la manière dont on les prend ! Finalement la foule a passé un voyage agréable et inoubliable...

Et c'est peut-être l'explication d'une Halakha difficile qui est de bénir Hachem pour le bien qu'il nous dispense dans la vie de tous les jours, comme pour le moins bon avec autant de joie dans tous les cas ! C'est peut-être le fait de savoir que fréquemment le mal que l'on perçoit dépend étroitement de la MANIÈRE dont on le voit. On peut s'énerver sur le conducteur du bus qui est en retard, mais aussi on peut finalement le remercier, car c'est grâce à lui si on rentre à la maison. A cogiter...

Coin Hala'ha, suite de Nétilat Yadaïm avant le repas : on versera au minimum 15 cl d'eau sur chacune de nos mains avant de manger du pain (kazait, soit 30 gr de pain). Nos mains doivent être propres. S'il existe une matière quelconque (sur nos mains), cela créera une séparation (H'atsitsa) et notre Nétilat Yadaïm ne sera pas valable. Cependant, il y a lieu de faire une distinction : si cela recouvre la majorité de la surface (de la main) ou une minorité. Dans le cas où c'est la majorité, dans tous les cas notre Nétilat Yadaïm ne sera pas valable. Si c'est une minorité, cela dépendra de tout à chacun. Si on est regardant (Maqqid), que l'on ne supporte pas même une petite quantité de l'obstruction (par exemple une saleté sous nos ongles) alors notre Nétilat ne sera pas valable. Si on n'est pas regardant, la Nétilat restera apte. Tout dépendra de chacun. Par exemple un homme qui travaille dans le bâtiment pourra faire Nétilat même s'il a un peu de plâtre (tout le temps où cela ne recouvre pas la majorité de sa main), tandis qu'un employé de bureau ne pourra pas faire Nétilat avec un petit peu de plâtre car d'une manière générale il fait attention d'avoir les mains propres.

Le feutre n'est pas considéré comme obstruction car ce n'est pas de la matière uniquement de la couleur "Hazouta" (à moins qu'il y est des 'grumeaux', comme de la peinture à huile). O.H 161.2

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut David Gold

Une belle bénédiction à mon ami le Rav David Bellaïch et son épouse (Modiin Elit-Israël) à l'occasion des fiançailles de leur fille, Mazel Tov
Une bénédiction à la famille Kriegier (Jérusalem) pour les fiançailles (Wort) de leur fils Dan Néro Yaïr, Mazel Tov !

Une bénédiction à tous les Collemans et les Bahouré Yéchiva afin qu'ils étudient avec assiduité notre Sainte Thora durant ces longs mois d'hiver

Je vous propose de belles Mézouzots-Beit Yossef écrite par un Soffer dont vous connaissez sa plume...

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com